



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**BUDGET 2015  
COMMUNIQUÉ N° 2**

**LA VILLE DE TERREBONNE PRÉSENTE UN BUDGET RESPONSABLE ET  
ÉQUILIBRÉ DE 206,4 M\$ POUR L'ANNÉE 2015**

**TERREBONNE, LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014** - Le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté ce soir le budget 2015 de la Ville de Terrebonne, qui présente des revenus et des dépenses de l'ordre de 206,4 M\$, une hausse de 12,6 M\$ par rapport au budget de 2014.

Ce budget équilibré, prudent et responsable a été élaboré en tenant compte du nouveau pacte fiscal transitoire conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités en octobre dernier. Ce pacte transitoire prévoit des compressions de 300 M\$ dans les transferts aux municipalités en 2015, ce qui se traduit par une ponction de 1,6 M\$ dans les revenus de la Ville pour l'année à venir, en plus des 2,4 M\$ de 2014 reconduits en 2015.

Malgré ce manque à gagner, l'exercice budgétaire 2015 mise une fois de plus sur la qualité des services aux citoyens, la sécurité, le développement durable ainsi que la pérennité des infrastructures. « Nous sommes très fiers du budget que nous avons présenté ce soir puisqu'il respecte d'abord et avant tout la capacité de payer des Terrebonniens et des Terrebonniennes. Cela a été notre première préoccupation tout au long de l'élaboration de ce budget », a déclaré le maire de la Ville, M. Jean-Marc Robitaille.

**Légère hausse de moins d'un cent pour la taxe foncière résidentielle**

En dépit du contexte difficile imposé par le pacte fiscal transitoire, le taux de la taxe foncière résidentielle sera légèrement haussé et passera de 63 cents à 63,94 cents, soit moins d'un sou du 100\$ d'évaluation.

Quant aux immeubles non résidentiels du secteur commercial et résidentiel, leur taux de taxes foncières connaîtra une légère hausse. Ainsi, la taxe foncière pour les immeubles du secteur commercial passe de 1,71\$ à 1,777\$ par 100 \$ d'évaluation. La taxe foncière pour les immeubles du secteur industriel passe quant à elle de 1,88 \$ à 1,9504 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Cette année, en raison de la mise en service du train de l'Est et du rabatement des lignes d'autobus vers la gare, la taxe dédiée au transport passera de 8,34 cents à 10,31 cents par 100 \$ d'évaluation.

Pour l'année 2015, l'ensemble des éléments de nature environnementale, qui étaient auparavant inclus dans la taxe foncière secteur opération, ont été regroupés sous le même objet, soit une taxe foncière environnement. Le taux sera de 7,83 cent par 100 \$ d'évaluation, soit une différence de 0,29 cent comparativement à 2014. Cela servira à payer les dépenses relatives à l'hygiène du milieu, comme par exemple les diverses collectes. Octroyés par appel d'offres public, ces contrats concernant les diverses collectes augmenteront légèrement pour l'année 2015.

Les tarifs pour l'eau et le contrôle biologique des insectes demeureront inchangés, c'est-à-dire respectivement de 260\$ et de 25\$ par unité d'habitation. Le gel de la taxe dédiée aux infrastructures de 0,04 cent par 100 \$ d'évaluation sera également maintenu.

Pour sa part, le tarif d'assainissement des eaux passera de 135\$ à 145\$ par unité d'habitation, représentant le coût réel d'opération associé à ce secteur d'activité.

L'ensemble de ces mesures signifie qu'en excluant les coûts relatifs au train de banlieue, la variation moyenne du compte de taxe résidentiel sera de 1,59 %, soit en deçà du taux d'inflation projeté de 2 %. « Malgré les compressions budgétaires qui nous ont été imposées, nous continuons de proposer l'un des comptes de taxes les plus rigoureux et équilibrés de la région métropolitaine, tout en assurant la pérennité des services à notre population », a poursuivi le maire de la Ville.

Concrètement, le propriétaire d'une résidence évaluée à 271 000 \$ verra son compte de taxe augmenter de 96,32 \$, dont plus de 53 \$ sont reliés au transport collectif pour la mise en service du train de l'Est. Excluant le train, il s'agit donc d'une légère augmentation de 43,32\$. La variation moyenne du compte de taxe se situe quant à elle à 3,5%.

De plus, la croissance économique de Terrebonne a permis de diminuer, au cours des dernières années, le pourcentage du poids du service de la dette (frais de financement) sur le budget total. Cette année, le service de la dette représentera 20% du budget total, soit 2% de moins qu'en 2005.

« Une fois de plus, la Ville de Terrebonne démontre qu'il est possible de conjuguer rigueur avec prospérité économique. Le développement que connaît notre municipalité actuellement est très encourageant pour l'avenir », a ajouté M. Robitaille.

### **Croissance des revenus et des dépenses**

La hausse du budget 2015 s'explique principalement par quatre éléments. D'abord, il faut considérer la mise en service du train de l'Est. En 2015, le budget de la Ville prévoit ainsi une quote-part additionnelle à la MRC Les Moulins de l'ordre de 1,3 M\$ pour contribuer aux frais d'opération du train et de 1,6 M\$ pour la bonification des circuits de rabattement vers la gare, pour un total de plus de 3 M\$.

Cette hausse s'explique également par l'augmentation du coût de la vie, la hausse des coûts de l'énergie et des prix des biens et des services en général, ainsi que des coûts relatifs au respect des conventions collectives des employés de la Ville de Terrebonne.

D'autre part, les coupures gouvernementales engendrent une perte de revenus que la municipalité doit combler.

Finalement, la Ville de Terrebonne a connu un essor démographique marquant et un développement économique important au cours de la dernière décennie, ce qui se traduit inévitablement par une demande accrue pour les services et les infrastructures.

Ces facteurs expliquent également l'augmentation de la dette à l'ensemble puisque les investissements en infrastructures et en services bénéficient à l'ensemble de la population.

Enfin, le programme triennal d'immobilisations prévoit des investissements de l'ordre de 199,3 M\$ pour les années 2015, 2016, 2017, dont 61,5 M\$ pour l'an prochain.

- 30 -

Pour information :  
Isabelle Lewis  
Chef du Service des communications  
Ville de Terrebonne  
450 471-8265, poste 1008

Source :  
Michael Lartigau  
Conseiller en relations publiques  
Ville de Terrebonne  
450 471-8265, poste 1590